

Nantes, le 12 mai 2017

www.apprentissage-paysdelaloire.fr**DEJA PLUS DE 1000 OFFRES DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE****Futurs apprentis...**Déposez vos offres de candidature sur www.apprentissage-paysdelaloire.fr.

Le portail de l'apprentissage lancé, lors du second Grenelle le 30 mars dernier vient de franchir la barre des 1000 offres de contrats déposées par les entreprises. Les jeunes en recherche d'un contrat pour la prochaine rentrée peuvent les consulter, postuler, et déposer leur propre candidature dès à présent sur www.apprentissage-paysdelaloire.fr.

Aujourd'hui, le site recense 1 087 offres de contrats d'apprentissage déposées par les entreprises : près de 30 % d'entre elles concernent le bâtiment, 15 % l'industrie, 10 % l'agriculture, l'installation et la maintenance d'équipements. Les niveaux de diplômes demandés sont essentiellement des niveaux IV et V pour 70 % des offres (CAP, BP, BAC PRO), près de 20 % concernent le niveau III (BTS). Les niveaux II et I (licence, master) représentent 8 % des offres.

Les offres proviennent dans une même proportion de la Vendée et de la Loire-

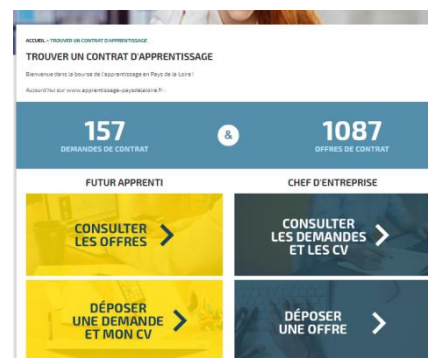
Atlantique, près de 30 % pour chacun de ces départements, le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe pour les 40 % restant.

Les quelque 160 candidatures publiées concernent essentiellement, quant à elles, la vente, l'agriculture, le bâtiment et les métiers de bouche. La moitié s'apparente à des diplômés de niveau V. L'origine géographique des candidats provient en premier lieu de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire et de la Vendée.

Comment ça marche ?

Réalisé par la Région et le Carif-Oref, le portail numérique de l'apprentissage, Mesure 3 du plan de relance de l'apprentissage est un outil simple d'usage à l'attention des jeunes, et des entreprises. Il est accessible directement, www.apprentissage-paysdelaloire.fr et sur smartphone.

Les entreprises diffusent sur le site leurs offres de contrat d'apprentissage, en publiant leurs propres coordonnées ou en inscrivant celles du CFA de proximité et peuvent consulter les demandes de jeunes. Les jeunes ont la possibilité de déposer leur CV, de consulter et de postuler aux offres de contrats. Les Centres de formation d'apprentis restent au cœur du dispositif pour saisir directement offres et demandes, valider certaines offres avant publication, prendre contact avec les jeunes ayant déposés une candidature... Ils accompagnent les candidats et les entreprises jusqu'à la signature du contrat d'apprentissage.

**CONTACT PRESSE**Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92